

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22527**

Intitulé

MASTER : MASTER Arts, lettres, langues ; Mention Arts

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Perpignan Via Domitia, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Perpignan, Recteur de l'Académie de Montpellier

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

134f Art et design, 214 Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)

Formacode(s) :

45054 art, 45009 architecture paysagère, 45018 paysagisme intérieur

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Spécialité Arts, paysages et curating.

Le titulaire de cette certification peut exercer les activités (ou fonctions) suivantes :

- analyser les composantes paysagères en milieu urbain ou périurbain
- réaliser un inventaire de la biodiversité floristique
- réaliser un diagnostic écologique des sites
- communiquer avec sa hiérarchie et les décideurs sur la gestion durable des espaces verts.
- informer sur les potentialités de trames vertes et sur les éco certifications possibles.
- élaborer un plan de gestion des espaces verts suivant les objectifs fixés par sa hiérarchie et le mettre en oeuvre

Ce professionnel conçoit et restaure des zones paysagères dans le respect de l'environnement (gestion économe de l'eau et des ressources énergétiques, réhabilitation des zones délaissées et des zones humides, réduction des intrants chimiques, utilisation de plantes dépolluantes, indigènes, adaptées aux contraintes urbaines, restauration des berges) et du public (comité d'usagers, plantes peu allergisantes...). Il gère les espaces verts de manière différenciée.

Il prend des mesures pour favoriser et réguler la biodiversité.

Il développe le recyclage des déchets verts.

Il dirige une équipe d'agents de maîtrise ou de jardiniers.

Il encadre les travaux dans le respect de l'environnement et du cahier des charges.

Il les accompagne dans ces modifications liées à cette démarche de gestion environnementale.

Il élabore une base de données pour le suivi du patrimoine végétal arboré. Il utilise les outils informatiques pour en assurer le traitement.

Il anime des manifestations autour de l'écologie urbaine et sensibilise le public à l'environnement.

Le titulaire de cette certification est capable de :

- analyser un site paysager
- reconnaître une large palette de plantes horticoles traditionnelles et indigènes
- identifier des végétaux spontanés
- utiliser les connaissances scientifiques de biologie végétale, de botanique de zoologie et d'écologie pour réaliser un diagnostic

écologique

- planifier la gestion d'un site dans le respect de l'environnement
- proposer des solutions pour restaurer une zone délaissée
- proposer des solutions pour réhabiliter des zones humides
- choisir une palette végétale adaptée aux contraintes urbaines
- prendre des mesures pour favoriser et réguler la biodiversité,
- conduire des travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers dans une logique du développement durable
- traiter l'information (mise à jour des données, notes, supports de communication)
- énoncer les critères d'éco certification
- proposer des solutions de recyclage des déchets verts
- animer des manifestations culturelles autour du thème des plantes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels peuvent travailler dans différents domaines :

- domaine de la culture

- domaine de l'environnement

- domaine du paysage et de l'aménagement

Institut régional du patrimoine de Bretagne (IRPA), collectivités territoriales, DRAC, Ecoles d'architecture, associations de sauvegarde du patrimoine naturel, conservatoire du littoral et des rivages lacustres, direction régionale de l'environnement (DIREN Bretagne), bureaux d'étude, entreprises...

L'étudiant pourra s'orienter vers différentes carrières relatives au monde :

- de la création design, graphique, objet, espace, scénographie, muséographie, urbanisme, paysage, stylisme...

- de la production graphique, des objets, des produits, des espaces, de la mode ...
- de la gestion de projets dans les administrations et collectivités régionales, locales...
- de l'enseignement et de la recherche appliquée....
- des métiers de la médiation culturelle, etc.

Ces professionnels peuvent prétendre aux emplois suivants :

- chargé(e) de médiation ;
- chargé(e) de la protection et de la gestion du patrimoine naturel ;
- consultant(e) en organisation.
 - Gestionnaire d'aménagements paysagers durables en milieu urbain et périurbain
 - Cadre-conseiller en aménagements paysagers durables
 - Chargé de mission environnement dans une collectivité locale (service espace vert)
 - Assistant-ingénieur
 - Assistant technique en aménagement paysager durable
 - Agent de développement
 - Technicien d'exploitation, technicien d'études et de conseils
 - Enseignant / formateur en gestion environnementale, en éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)
 - Responsable d'animation et de sensibilisation à l'écologie urbaine et au développement durable

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

A1204 : Protection du patrimoine naturel

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1

UE1 - Méthodologies

Fondamentaux de l'écrit et de l'oral

Anglais scientifique

UE2 - Enseignements transdisciplinaires

Historiographie du commissariat d'exposition

Transduction et représentations transfrontalières

UE3 - Séminaires théoriques et pratiques

Curating et workshops

Artialisation et éco-visualités du paysage et workshops

UE4 - Théorie des arts

Sémiotique et esthétique

Histoire de l'art contemporain et actuel

Critique d'art

UE5 - Outils disciplinaires

Option (1 au choix sur 3) :

Photographie niveau soutenu

Images numériques (théorie et pratique)

Sciences et arts

Semestre 2

UE1 - Outils méthodologiques

Anglais scientifique

Gestion des activités artistiques et culturelles

Analyse critique de documents visuels et textuels

UE2 - Dispositifs de l'art et workshops

Processus sémiotiques d'inscription de l'œuvre

Photographie et transversalité disciplinaire

Création numérique

Visualités critiques et paysages d'expression (workshop)

UE3 - Espaces de l'utopie

Option (1 au choix sur 2) :

Espaces de l'art (spatialité, mentalité, projectivité)

Art et milieu aquatique

UE4 - Stage d'immersion en milieu professionnel

Stage et rapport écrit

Semestre 3

UE1 - Méthodologie

Anglais

Curating et hétérogénéités de l'art

Habitat, politique de la ville et concertation

UE2 - Théories de l'art

Sémiotique et analyse des paysages

Iconicité, interartialité, transduction dans l'art

Historiographies des modes d'installation

UE3 - Séminaires transdisciplinaires

Pratiques curatoriales (séminaire et workshop)

Rhétoriques du paysage (séminaire et workshop)

Photographie, arts, politiques

UE4 - Outils critiques de la spécialisation

Option (1 au choix sur 2) :

Son, texte, images

Arts et sciences de la mer

Semestre 4

UE1 - Complémentarités professionnelles

" Platform project " (projets transdisciplinaires art et institution)

UE2 - Projet Professionnalisant Partenaires-Université (3PU)

Mémoire et projet personnel

Stage 3PU

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Majorité d'enseignants-chercheurs
En contrat d'apprentissage	X	Majorité d'enseignants-chercheurs
Après un parcours de formation continue	X	Majorité d'enseignants-chercheurs
En contrat de professionnalisation	X	Majorité d'enseignants-chercheurs
Par candidature individuelle	X	Majorité d'enseignants-chercheurs
Par expérience dispositif VAE	X	Jury VAE composé d'une majorité d'enseignants chercheurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Renouvellement Arrêté du 19 juin 2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :